

**Mise à l'enquête publique n°04/2025
de compétence municipale, concernant
l'abattage d'arbres
selon le Règlement sur la protection des arbres**

Lieu / Parcelle	Parcelle 169 (Cimetière)
Propriétaire	Commune d'Allaman
Descriptif actuel	L'essence n'a pas pu être identifiée
Motif des Travaux	Arbre déperissant
Compensation	Tilleul à petites feuilles
Mis à l'enquête (20 jours)	du 29 avril au 18 mai 2025

Vu sa dangerosité, l'arbre va être abattu avant la fin de l'enquête.

1165 Allaman, le 29 avril 2025

Au nom de la Municipalité


La Vice-Syndique
Evelyne Erb




La Secrétaire
Donatella Orzan